

CHARTRE de LIFE coop



LIFE coop : Des Acteur-es Sociaux en Autogestion pour une Économie Solidaire ...

... est une société coopérative qui a pour objet l'étude, l'organisation et la promotion de toutes activités de commerce, de travail, d'échange et de formation dans le but particulier de permettre l'intégration sociale, l'entraide et le développement personnel dans la vie active à ses membres.

Cette charte, inspirée pendant les apprentissages des rencontres FASAGES* 2013, met en évidence les valeurs et les principes éthiques qui guident notre mode de fonctionnement.

La Gouvernance démocratique

I. L'autogestion

La gestion de LIFE coop se fait par les acteurs eux-mêmes et favorise l'aide à l'auto-assistance (Hilfe zur selbsthilfe). Les prises de décisions sont décentralisées et le partage des fruits du travail entre tous les acteur-es est réalisé de manière équitable.

II. La transparence

Favoriser la circulation de toute information. Tous les acteur-es peuvent être représenté-es dans les différents niveaux de décisions.

III. Coopération et co-responsabilité

- Travailler ensemble dans un esprit de partage et de valorisation mutuelle .
- Favoriser le travail en commun au lieu de la concurrence du plus fort .
- Partager la responsabilité du fonctionnement de LIFE coop entre toutes les personnes impliquées.

Une Économie solidaire

Viser la construction d'une économie solidaire au service de l'humain et non pas au service du marché et du profit.

La communication

Être à l'écoute de tous les acteur-es en respectant les sentiments et les besoins de chacun-e en essayant de formuler des point communs négociables et concrets.

Intégrer plutôt que séparer et comprendre la diversité comme richesse désirée.

Développement Durable

La régénération écologique est une priorité dans la construction d'une société plus juste et résiliente. Agir de manière respectueuse envers notre environnement et promouvoir le développement durable dans toutes nos activités.

Éducation Populaire

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » (Paulo Freire, 1974)

Ensemble, avec d'autres acteur-es, créons une Université Populaire où chaque acteur-e peut investir et partager ses expériences de vie mutuellement. LIFE coop fait parti de l'auto-éducation populaire.

Cette Charte peut être révisée sur la proposition d'une assemblée générale de LIFE coop.

Annexe :

Les principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale, 1995

Les principes coopératifs énoncés dans la Déclaration sur l'identité internationale des coopératives (Alliance coopérative internationale, 1995) constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique :

- ★ **Premier principe :** Adhésion volontaire et ouverte à tous
- ★ **Deuxième principe :** Pouvoir démocratique exercé par les membres
- ★ **Troisième principe :** Participation économique des membres
- ★ **Quatrième principe :** Autonomie et indépendance
- ★ **Cinquième principe :** Éducation, formation et information
- ★ **Sixième principe :** Coopération entre les coopératives
- ★ **Septième principe :** Engagement vers la communauté

Les valeurs coopératives du mouvement coopératif français, 2010

- ★ **Démocratie :** « *Les dirigeants sont élus démocratiquement par et parmi les membres. Tous les membres, sans discrimination, votent selon le principe : une personne, une voix.* »
- ★ **Solidarité :** « *La coopérative et ses membres sont solidaires entre eux et envers la communauté.* »
- ★ **Responsabilité :** « *Tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative.* »
- ★ **Pérennité :** « *La coopérative est un outil au service des générations présentes et futures.* »
- ★ **Transparence :** « *La coopérative a une pratique de transparence à l'égard de ses membres et de la communauté.* »
- ★ **Proximité :** « *La coopérative contribue au développement régional et à l'ancrage local.* »
- ★ **Service :** « *La coopérative fournit des services et produits dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux.* »